



Litige avec mon agence immobilière

Par **nycanol**, le **28/04/2008** à **12:45**

Bonjour,
Je viens de louer un appartement en co-gérance par une agence immobilière (le propriétaire a donné son bien à gérer par l'agence).
L'état des lieux d'entrée a été établi alors que les compteurs d'électricité et de gaz étaient coupés. La personne ayant effectué l'état des lieux m'a bien préconisé de notifier en lettre recommandée de tout ce qui n'allait pas à l'ouverture des compteurs.
Ce que j'ai fait le premier jour ouvré qui a suivi, avec comme principaux pbs :
- l'installation de chauffage était en l'état "hors-gel", donc la chaudière ne fonctionnait pas.
- l'électroménager (four et lave-vaisselle) déjà présents ne fonctionnaient pas
- état de saleté de la peinture de la pièce principale (notifié dans l'état des lieux) qui nécessite une mise en peinture car le lessivage ne sert à rien.
- une fuite au niveau d'un radiateur qui m'a valu une inondation de mon salon (mais sans dégâts des eaux).
J'ai rappelé l'agence mais la responsable n'est jamais disponible pour me parler et toujours rien n'a été fait ou programmé.
Bien sûr j'ai fait intervenir un chauffagiste pour la remise en marche de l'installation chauffage/eau chaude car je ne pouvais pas attendre. La société de chauffage a dit qu'elle allait contacter directement l'agence immobilière pour le paiement de la remise en l'état car ce n'est pas à moi de payer (sympa venant d'une petite entreprise).
Mais pour la fuite du radiateur. Je ne trouve pas normal de payer cette réparation alors qu'elle était déjà là à mon arrivée.
Suis-je dans mon droit ?
Quel recours ai-je maintenant après cette lettre recommandée à laquelle l'agence ne donne pas de suite ?
Quels moyens de pression puis-je avoir ?
Merci pour vos précieuses réponses .